

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Matricule : 9461 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BELAYADEN N.

Date de naissance : 05 07 65

Adresse :

Tél. : 05 22 80 50 41 Total des frais engagés : 1097 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05 AVR 2023

Nom et prénom du malade : BELAYADEN MOHAMMED Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Afection Chirurgie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 05/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/03/2023	ley		250	Dr. Mohammed MADI OPHTHALMOLOGIST 2 Mars - Casablanca 61. Gsm : 06 61 52 82 1

EXTRAMMAGIE CHA EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur AHMED Mohamed 497, Bd. El Fida - Casablanca Tél: 32 28 08 21 IMEP : 092018557 - ICE : 00144830000087	Date 05/04/23	Montant de la Facture 66,00
--	-------------------------	---------------------------------------

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

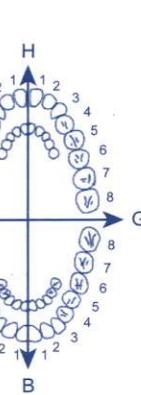
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
M-A-B Optic Opticien Optométriste 63 Rue Rguibate Casa Akram Daali 0552226233	6/4/23					144100.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

EFFET APAISANT ET RAFRAÎCHISSANT

Flacon contenant 10 ml de solution stérile à base d'eaux distillées d'euphrase (8 %), de camomille (8 %), d'hamamélis (8 %) et de thé vert (8 %), ayant un effet apaisant et rafraîchissant tout en respectant le pH physiologique de la muqueuse oculaire.

L'effet combiné de ces substances naturelles soulage:

- Les rougeurs et gênes oculaires provoquées par:
 - la pollution, la poussière, le vent
 - l'eau de mer, l'eau chlorée des piscines
- La fatigue oculaire provoquée par:
 - l'exposition prolongée à la lumière du soleil
 - de longues périodes de lecture ou l'utilisation prolongée de l'ordinateur
 - le manque de sommeil

MODE D'EMPLOI

Ouvrir le flacon et presser légèrement pour déposer une à deux gouttes dans chaque œil. Remettre le capuchon après chaque utilisation. Ce produit peut être utilisé jusqu'à trois fois par jour pendant 28 jours maximum après l'ouverture du flacon. Retirer les lentilles avant d'instiller le collyre et attendre pendant au moins 15 minutes avant de les remettre. Flacon à usage personnel.

COMPOSITION

Eau distillée d'euphrase (8 %), eau distillée de *Hamamelis virginiana* (8%), eau distillée de camomille (8 %), eau distillée de thé vert (8 %), acide borique, tétraborate de sodium décahydraté (borax), chlorure de sodium, acide éthylène diamine tétraacétique (EDTA), chlorure de benzalkonium, eau pour préparations injectables qsp 100 ml.

Contient des conservateurs. Sans phosphates.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ET MISES EN GARDE

- Usage ophtalmologique uniquement.
- Se laver les mains avant l'instillation.
- Ne pas utiliser le produit si le flacon, avant ouverture, est endommagé ou non scellé.
- À conserver à température ambiante.
- Ne pas utiliser en cas de sensibilité ou d'allergie à l'un des composants.
- Pendant l'instillation, il est recommandé de ne pas toucher l'œil ni aucune autre surface avec l'applicateur du flacon.
- Ne pas utiliser après la date de péremption indiquée sur le flacon.
- Tenir hors de la portée des enfants.
- Ne pas jeter le flacon dans l'environnement après utilisation.
- Il est recommandé de consulter un médecin sur la compatibilité avec d'autres médicaments.
- En cas d'inconfort, suspendre le traitement et consulter un spécialiste.
- Ne pas utiliser le produit pendant le port de lentilles.

PRÉSENTATION

Flacon multidose contenant 10 ml de solution stérile.

DURÉE DE CONSERVATION

Avant ouverture, ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur la flacon.

Après ouverture, le produit peut être utilisé pendant 28 jours maximum.

FABRICANT:

OPKO Health Spain S.L.U.

Pl. Europa 13-15, Local 2,
08908 L'Hospitalet de Llobregat (Espagne)



un autre regard
sur vos yeux



OPTICIEN
LUNETTIER
CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° 000017

Mme / Mr :

Casablanca, le : 06.04.2023
B25-22-11KADETT M. HASSAN

Dr :

MOHAMMED MAD

VL

VP - Add

OD : (-17° - 93) +2

OD :

OG : (-12° - 85) +121

OG :

/ 1000 + 2.2V

11 Prix Monture

0.78 dh

1800 - DH

21 Prix Verres

0.82 dh

3300 - DH

Total à payer : 4100 - DH

Arrête la présente facture à la somme de :

4100 - 375 P

Cachet et signature

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa

Akram Daali
Insc : 065032633

Cachet et signature

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa

63 Rue Rguibat Bourgogne Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capital : 10,000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC : 6123

ICE : 0002642590000069